

OAR FIDUCIAIRE SUISSE, Monbijoustr. 20, CP 7956, 3001 Berne

Adresse
Adresse
Adresse
Adresse
Adresse

OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE
Monbijoustrasse 20
Case postale 7956
CH-3001 Berne

Tél. +41 31 380 64 80
Fax + 41 31 380 64 31
oar@fiduciairesuisse.ch
www.oar-fiduciairesuisse.ch

CHE-114.114.805 TVA

Berne, 18 décembre 2011 ES/fs

Informations de l'OAR au 1.1.2012

Anrede,

Dans sa décision du 8 novembre 2011, la FINMA a approuvé les adaptations des statuts et du concept de contrôle OAR suivantes. Le règlement OAR reste inchangé.

1. Affiliation en qualité d'intermédiaire financier : uniquement pour « membre-entreprise » : dès le 1.1.2012, l'OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE ne pourra affilier que des « **membres-entreprise** ». Pour les intermédiaires financiers déjà membres de notre OAR et qui ne disposent pas encore d'une affiliation « entreprise » auprès d'une des deux associations professionnelles (FIDUCIAIRE|SUISSE ou Chambre fiduciaire), un délai transitoire de 2 ans s'applique. détails: ➔ voir annexe

2. Agrément en qualité de réviseur externe : seulement pour « membres-entreprise » : dès le 1.1.2012, pour obtenir l'agrément auprès de notre OAR, les réviseurs externes doivent non seulement être « membres-entreprise » mais aussi être enregistrés en qualité de chef de mandat (agrément définitif en qualité d'expert-réviseur) auprès de l'ASR. Pour les réviseurs externes déjà agréés, le même délai transitoire de 2 ans s'applique. détails: ➔ voir annexe

3. Allègement pour la période de contrôle prolongée : notre OAR connaît la procédure annuelle de contrôle externe. Sous certains critères, les intermédiaires financiers peuvent faire une demande pour une période de contrôle prolongée jusqu'à 3 ans (moins que 50 mandats, 2 révisions déjà effectuées, risque LBA faible, pas de société de domicile en dehors du territoire CH/FL/EU). **Nouveauté :** les intermédiaires financiers qui ne gèrent pas plus de 10 sociétés de domicile en dehors du territoire CH/FL/EU peuvent également bénéficier d'une période de contrôle prolongée, si ces mandats ont déjà été contrôlés sans réserve. Une demande (formulaire no 17) est à présenter. détails: ➔ voir annexe

4. Formulaires no 7 + 8 et cours LBA : dès le 23.12.2011, les formulaires no 7 et 8 pour l'exercice 2011 pourront être téléchargés. Les dates des cours LBA 2012 seront publiées en ligne en janvier.

5. Taxe annuelle pour les réviseurs externes : notre OAR compte plus de 250 réviseurs externes pour 575 intermédiaires financiers. La taxe annuelle pour les réviseurs externes est de CHF 150.00. Dès le 1.1.2012 la taxe sera aussi perçue pour les réviseurs externes qui sont aussi intermédiaires financiers. Un „numerus clausus“ (nombre minimum de mandats LBA) ne sera pas appliqué.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Meilleures salutations

OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE
Bureau exécutif

sig. Urs Christen
Président

sig. Erich Schibli, lic. iur.
Administrateur

Annexe : vue d'ensemble des nouveautés OAR dès 1.1.2012